



TRAIT D'UNION

Le bulletin du C.C.O n° 56 – Juin / Juillet / Août 2007

ZOOM SUR... L'A.G.A.R.N.

Le Relais Nature, c'est un peu une oasis de verdure dans la jungle urbaine, un lieu où les fleurs se mangent, où enfants et adultes s'épanouissent dans l'apprentissage de la nature et dans le respect de l'environnement.

Un Projet ambitieux à la rencontre d'une demande croissante.

Le projet de l'Association de Gestion d'Animation du Relais Nature est à la fois simple et ambitieux : éduquer et sensibiliser le public par l'apprentissage de la nature et la protection de l'environnement. En d'autres termes, il s'agit de montrer comment devenir citoyen envers la nature. Pour ce faire, le Relais Nature propose à un large public différents ateliers se déroulant essentiellement en plein air comme le jardinage, des activités de découverte des plantes, du potager... Depuis la création des semis (jeunes pousses) jusqu'à la récolte, les publics accueillis au Relais Nature voient évoluer au gré des saisons le fruit de leur travail sur le terrain. Et lorsque les récoltes le permettent, des repas composés sont organisés avec les usagers. Une serre a même été installée afin que soient protégées certaines cultures pendant les mois d'hiver.



Outre les équipements du CCO avec lesquels il entretient une forte collaboration, le Relais Nature est parfaitement identifié par les établissements scolaires, les centres de loisirs, ainsi que les habitants du quartier : 56 classes d'école viennent sur l'année à raison de 3 journées

ou 6 demi-journées par an. Tous les mercredis après midi, le « Club » est ouvert aux enfants adhérents de l'association. Lors de la visite du site, on peut admirer une mare artificielle aménagée par un groupe d'adolescents de l'Institut Médico Educatif « Valbrise ». Il faut souligner que le projet du Relais Nature s'adresse également aux adultes. Ainsi, les participants du groupe ACTIS (Action Collective Territorialisée d'Insertion Sociale) entretiennent tout au long de l'année un carré de potager qui leur est attribué. La hausse constante de la fréquentation de l'équipement par un large public est plutôt une bonne nouvelle pour l'association. Cependant, étant sollicité par des usagers de plus en plus nombreux, le Relais Nature éprouve parfois quelques difficultés pour répondre à cette demande croissante, faute de moyens humains et matériels.



UNE KERMESSA "NATURE"

La kermesse du Relais Nature, qui a eu lieu au mois de juin, a rassemblé de nombreux visiteurs. On dénombrait environ deux cents personnes parmi lesquelles les enfants et leurs parents, des enseignants, mais aussi des institutionnels de la Ville de Marseille et notamment de la Direction des parcs et jardins. La fête s'est composée d'ateliers de découverte de la nature, d'activités ludiques en lien avec la protection de l'environnement. A la grande joie des enfants, les tickets gagnants de la kermesse se sont échangés contre des plantes...

Quelles perspectives ?

Prochainement, l'A.G.A.R.N. emménagera dans les locaux de la nouvelle bastide située à proximité de l'installation actuelle. Plusieurs salles seront mises à disposition du centre, l'aménagement d'un sentier botanique est également programmé. De nouvelles parcelles destinées au potager seront mises à disposition de l'équipe. La fin des travaux est très attendue car depuis le départ du Relais de la campagne Allemand à Saint Barnabé en septembre 2005, des structures en préfabriqué font office de locaux. A son arrivée, l'équipe de l'A.G.A.R.N. avait dû rapidement aménager des parcelles de terrain cultivable. Il manquait, pour les cultures, de la terre qu'il a fallu acheminer par camion puis aplanir. On mesure sur place l'ambition du projet et l'ensemble du travail réalisé par l'équipe. Précisons pour finir que le parc de la Moline accueillera au printemps 2007 la manifestation annuelle "Rendez-vous au jardin". Pour cette rencontre, le Relais Nature aura beaucoup à faire puisqu'il sera co-organisateur de la rencontre qui aura pour thème "le voyage des plantes". Parce qu'après tout, l'homme n'est pas le seul à faire l'objet de migrations...

TRAIT D'UNION

N°56 – Juin / Juillet / Août 2007

Bulletin d'information du C.C.O

Culture et Liberté - C.C.O - A.G.A.R.N

Secrétariat administratif:

29, avenue de Frais Vallon, 13013 Marseille

SOMMAIRE

Portrait	p 2
Culture et Liberté.....	p 2
Assemblée Générale CCO/AGARN	p 2
Echos d'ici.....	p 3
Infos Utiles:	p 4

PORTRAIT BIENVENUE À FATHIA TIR

Fathia vient de rejoindre les effectifs permanents de l'association. Assistante sociale au point accueil RMI 4-12, elle nous fait partager son parcours.

Comme elle aime à le dire, Fathia "débarque des quartiers nord et en est très fière". Après avoir interrompu sa scolarité en terminale lettres –philosophie, Fathia décide, en 1986, d'ouvrir un commerce afin de subvenir aux besoins de sa famille. C'est donc en tenant une "alimentation générale" dans le 14ème arrondissement pendant 9 ans qu'elle prend conscience des besoins de la population en termes de loisirs et d'accès aux droits.

Fathia va dès lors s'impliquer auprès des associations existantes et des centres sociaux tout en menant une action militante personnelle, notamment en interpellant les élus à propos des besoins du territoire. Alors qu'elle gère son commerce, elle oriente sa formation dans le secteur de l'animation et s'inscrit au BEATEP. Ce fut l'opportunité pour Fathia de découvrir d'autres quartiers.

En 1992, Fathia reprend ses études et passe une équivalence du Baccalauréat. Puis en 1994, elle tient pendant 3 ans un "Vidéoclub", complétant sa connaissance des quartiers. Elle intègre en 1998 une préparation aux concours administratifs à la faculté Saint Charles. Le contact humain ayant une place prépondérante dans son orientation professionnelle, elle choisit de présenter l'examen d'entrée à l'école d'assistant de service social.

Diplômée en 2004 de l'IMF, Fathia assure des permanences sociales à la Faculté Saint Charles, tout en poursuivant ses études : elle décroche un Diplôme Européen des Sciences Sociales (DEUSS) en 2005. Tout en poursuivant son activité bénévole (Fathia est secrétaire de l'association "Education Musicale 2000*") et ses permanences sociales à la Faculté de Saint Charles, elle intègre le point accueil RMI 4ème 12ème en avril 2006 où elle occupe le poste de Référent RMI.

*Education Musicale 2000 est une association d'insertion par la musique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION 16 JUN 2007

Organisée sur le site du centre C.C.O. « En Compagnie des Calanques », l'Assemblée générale ordinaire du Centre de Culture Ouvrière - A.G.A.R.N. a permis aux dirigeants de faire le point sur les différents équipements dont l'association a la gestion (centres sociaux et points accueil R.M.I.).

Malgré un programme chargé, un espace de parole a volontairement été laissé afin que chaque participant ait la possibilité de s'exprimer. Salariés et bénévoles ont pu débattre à propos de nombreux sujets. On constate que le bilan de l'année écoulée est fortement marqué par les actes de violence dont les centres sociaux et les points accueil RMI ont fait l'objet.

Parmi les moments forts de cette A.G., outre la présentation des comptes et les nouvelles nominations au C.A. (Rémi Cabon et Maria Rat), on retiendra la création en interne d'un comité de réflexion. Ce dernier, composé de salariés et d'administrateurs de l'association, s'interrogera sur la compatibilité des exigences des financeurs au regard du champ d'intervention des travailleurs sociaux. Cette réflexion commune aux deux secteurs "insertion" et "animation" de l'association sera prolongée et mise en perspective avec l'actuel projet de loi sur la prévention de la délinquance.

A noter dans vos agendas : le congrès du mouvement Culture et Liberté les 16, 17 et 18 novembre à Brest

Dans la vie d'un mouvement comme Culture et Liberté, le congrès est un moment-clé (qui a lieu tous les 3 ans), à l'occasion duquel les acteurs du mouvement sont invités à se prononcer à la fois sur l'activité passée et sur les orientations à venir, ainsi qu'à élire leurs représentants au sein du Conseil d'Administration National. Le congrès se prépare depuis les rencontres des 4 et 5 mai à Marly-le-Roi, où notamment quelques bénévoles et salariés du CCO étaient présents. Depuis quelques mois, une équipe de représentants de plusieurs associations adhérentes à Culture et Liberté travaille donc sur l'écriture d'un texte d'orientation politique du mouvement, avec des pistes d'actions et de réflexion pour les prochaines années. Ce texte sera bientôt transmis au CCO, et, afin de pouvoir en discuter localement avant le congrès, une rencontre "grand sud" sera organisée dans les prochains mois avec Culture et Liberté Var, Génération Solidarités (Nice), Culture et Liberté Garonne. Affaire à suivre...

BIENVENUE À

- **Abdelatif HELLAL**
(animateur jeune sur la Savine)
- **Magdalena FERREIRA**
(référente ASELL sur les points accueil RMI du C.C.O.)

BONNE ROUTE À

- **Pedro SIMON**
(référent ASELL - points accueil RMI-)
- **Simon MESTON**
(Directeur adjoint la Renaude—Antenne des Balustres)
- **Francis TALIN**
(directeur du centre "En Compagnie des Calanques")

C.C.O.

Plusieurs changements de direction des équipements sont intervenus ces derniers mois au C.C.O. Outre la venue de Pierre ABOU qui dirige le centre social des Hauts de Mazargues, on mentionnera la prise de poste d'Abdelali LOUAFI sur le centre social de la Bricarde, tandis que Catherine VESY, précédemment directrice sur Saint Antoine, occupe désormais la direction de La Paternelle. Le recrutement d'un directeur sur le centre social de Saint Antoine est en cours. Catherine THERON épaulée par Françoise SABATIER est désormais en charge du centre social La Sauvagère et de l'antenne Château St Loup.

LA PAULINE

Après le déroulement des vacances d'été, la Maison pour Tous de la Pauline vient d'établir son nouveau programme 2007 - 2008 .

- Côté Adultes, l'équipement proposera de nombreuses activités culturelles, sportives et pédagogiques telles que la sophrologie, la danse Jazz ou encore des ateliers de peinture...
- Les enfants, pour leur part, auront le choix entre la musique (piano, guitare, violon...), le sport (arts martiaux, danse..), le théâtre... L'accueil de loisirs enfance (4 - 11 ans) et jeunesse (12 - 17 ans) sera assuré tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- Les différentes permanences sociales sont maintenues (Espace Emploi, Point Accueil RMI 10ème, Point Ecoute Famille, Point d'Appui Personnes Immigrées, A.D.D.A.P. (prévention spécialisée).

LA RENAUDE

Le centre social de La Renaude a quitté les locaux situés au 30 Boulevard Hérodote qu'il occupait jusqu'à présent. L'équipement ne répondant plus aux normes, l'équipe s'est installée à proximité dans la cité de La Renaude au bâtiment B1/B2. L'adresse reste donc la même: 30 bd Hérodote - bat B1 B2 - 13013 Marseille. Cette évolution s'inscrit dans un schéma engagé depuis plusieurs années où cet équipement devient un centre social de zone avec 3 sites: l'équipement central situé à l'ancienne école Susini et 2 antennes (Renaude bât B1/B2 et Balustres)

SAINT ANTOINE

- Cet été, les enfants du centre ont passé un été riche en sensations et en découvertes : les jeunes ont participé a des activités "aquatiques" en visitant le lac de Sisteron où en se rendant à la plage à Marseille. Le tir à l'arc, la boxe française et bien d'autres sports étaient proposés cet été. Les ados pour leur part ont découvert les joies - et sans doute les courbatures musculaires- du Kayak, de l'aviron et de la voile collective.
- La culture était également au rendez-vous cet été pour les 4-12 ans: les enfants sont allés plusieurs fois au théâtre et au musée. Visite de la ferme pédagogique et ludothèque étaient également au programme. Des activités de prévention ont sensibilisé les enfants aux risques liés à l'exposition solaire et à l'usage de la route.
- Des rencontres inter centres, culturelles et sportives, se sont déroulées cet été sur le site de Saint Antoine.

AIRE D'ACCUEIL DE SAINT MENET

- L'équipement de Saint-Menet a choisi d'impliquer les familles accueillies en les invitant à participer à une vaste enquête à propos du fonctionnement de l'aire. Cet espace d'expression a comme objectif de faire connaître aux professionnels du site leurs attentes. Les résultats recueillis (soixante personnes ont accepté de répondre) devraient ainsi permettre de réajuster l'action du centre social à l'égard du public pour tout ce qui concerne l'animation sur le site, l'intervention sociale auprès des familles...
- Un fait suffisamment rare pour être noté: certaines familles de l'aire d'accueil ont consenti à laisser partir des enfants en séjour mixte à l'extérieur de Marseille. Le groupe d'enfants (dont tous ne faisaient pas partie de l'aire d'accueil) est donc parti début août en séjour d'une semaine au Pradet dans le Var.

INFOS UTILES

L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Répondant à la demande de certains lecteurs, nous proposons ce mois-ci un petit "mémo" -volontairement évasif- sur l'entrée et le séjour des étrangers en France.

L'entrée sur le territoire français

En principe, pour entrer régulièrement sur le territoire français, tout étranger doit être muni d'un passeport assorti d'un visa consulaire. Comme rien n'est simple, ce principe admet quelques exceptions. La demande de visa s'effectue auprès des autorités consulaires françaises dans le pays d'origine. Les refus de visa sont susceptibles de recours auprès de la Commission de recours contre le refus de Visa. On rencontre généralement deux grands types de visa.

- Le visa de court séjour appelé visa Schengen, permet à son détenteur d'entrer et de séjourner 3 mois dans tous les états de l'espace Schengen. Les ressortissants de certains États sont dispensés de produire ce visa C (Pays d'Amérique du sud, de l'Union Européenne, les États-Unis ou encore le Japon...).
- Le visa long séjour (Visa D), est nécessaire pour les personnes souhaitant entrer et séjourner durablement en France. Sauf certaines exceptions, ce n'est qu'avec le Visa D qu'elles pourront solliciter un titre de séjour. Une entrée sans visa, considérée comme irrégulière, fera obstacle à la délivrance d'un titre de séjour.

Le séjour en France

Toute personne étrangère -non communautaire- qui réside en France, et qui est âgée de plus de 18 ans, doit être en possession d'un titre de séjour. Dans le cas contraire, elle se trouve en situation irrégulière (ce qui n'exclut pas l'accès à certains droits: droit à l'aide médicale d'état, à ouvrir un compte bancaire...). La demande de titre s'effectue:

- soit pendant la durée de validité du visa
- Soit deux mois avant l'expiration du précédent titre de séjour (Pour les jeunes majeurs quelques semaines avant le 18ème anniversaire).

La demande doit être déposée auprès de la préfecture qui instruit la demande. Elle remet à l'intéressé un récépissé valant autorisation de séjour. En cas de refus de délivrance d'un titre de séjour, il appartient aux personnes de contester la décision par voie de recours gracieux et contentieux dans le délai **d'un mois**. Passé ce délai, le refus n'est plus contestable. Il existe différents titres de séjour. Les cartes de séjour temporaires portent différentes mentions dont la plus courante est "vie privée et familiale". Il y a d'autres mentions telles que: "étudiant", "visiteur", "étudiant", "salarié". Des conditions spécifiques doivent être remplies pour que soient délivrées l'une de ces cartes. Il faut préciser que les conditions ayant autorisé la délivrance du titre, quel qu'il soit, doivent restées inchangées lors du renouvellement du titre car dans le cas contraire, l'étranger s'expose à un refus. Les droits conférés par les titres de séjour feront l'objet de plus vastes développements dans les prochains numéros de Trait d'Union.

Pour plus de renseignements, consulter le Code de l'Entrée et du Séjour en France des Etrangers et du Droit d'Asile ou encore le site de legifrance, ou encore www.service-public.fr

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire pour 2007 est de **272,57 €** par enfant.

Elle est versée aux familles qui ont au moins un enfant à charge **âgé de 6 à 18 ans**, scolarisé, étudiant ou en apprentissage. Il doit gagner **moins de 784,50 €** par mois.

Attention : l'enfant âgé de 6 ans ou atteignant 6 ans avant le 1er février 2008 doit être inscrit à l'école primaire.

L'Ars vous est versée automatiquement fin août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans (c'est-à-dire nés entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 janvier 2002).

Pour chaque jeune âgé de **16 à 18 ans** (c'est-à-dire né entre le 16 septembre 1989 et le 31 décembre 1991), **vosre Caf vous envoie une attestation de scolarité. Vous devez lui retourner complétée et signée.** Dès que la Caf est assurée que l'enfant est scolarisé, étudiant ou apprenti, l'Ars est versée.

Les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un plafond variant selon le nombre d'enfants à votre charge.

Nombre d'enfants à charge	Plafonds
1	21 991 €
2	27 066 €
3	32 141 €
Par enfant en plus	5 075 €

Une allocation dégressive peut être attribuée en cas de léger dépassement du plafond.

Si vous ne recevez aucune prestation et si vous n'avez pas reçu l'allocation de rentrée scolaire pour la rentrée 2006, vous devez remplir une demande de prestations familiales (déclaration de ressources 2006 et déclaration de situation) et la retourner à votre Caf.